



DÉROGATIONS MINEURES
N^{OS} DM 3003569886 ET 3003564407

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu’à sa séance ordinaire qui se tiendra le **8 septembre 2025, à 19 h**, au Centre culturel de Pierrefonds, situé au **13 850, boulevard Gouin Ouest**, le conseil d’arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d’urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003569886	14 150, boulevard Gouin Ouest

Permettre, pour un bâtiment accessoire de la Direction des Travaux publics :

- que la partie hors-sol de la fondation du bâtiment accessoire servant d'abri à sel soit recouverte de béton avec coffrage architectural au lieu d'un enduit de ciment;
- que le mur de la fondation hors-sol de la façade principale du bâtiment accessoire soit apparent à une hauteur supérieure à 400 mm au-dessus du niveau du sol adjacent au mur.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003564407	4 883, rue du Cameroun

Permettre pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé existant :

- une marge avant de 5,86 m au lieu du minimum requis de 6 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d’arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quatorzième jour du mois d’août de l’an 2025.

La secrétaire d’arrondissement substitut,

Marie-Pier Cloutier

Marie-Pier Cloutier

/rl